

Comité Départemental de Tennis de Table de la Moselle

Siège: 59, rue de la gare - 57490 L'HÔPITAL

Site internet: www.cd57tt.fr

Adresse postale :

BP 7 - 57490 L'HÔPITAL

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT 2019/2020

Le Comité Départemental de la Moselle organise les Finales Départementales par Classement, le dimanche 16 février au Gymnase Verlaine, rue Verlaine à FAULQUEMONT.

Règlement:

- le déroulement sportif est le même que celui prévu aux règlements régionaux, à savoir répartition des joueurs selon les points classements **du 1**^{er} **janvier** dans des poules de 3, puis placement de **l'ensemble des participants** dans un tableau à élimination directe en fonction de leurs places dans les poules.
 - un classement intégral sera joué à partir des huitièmes de finale.
 - des récompenses seront remises à partir des demi-finalistes.
- les joueurs de moins de 9 ans (Poussins) ne peuvent participer à cette épreuve.
- le déroulement sportif est susceptible d'être modifié dans un tableau comportant moins de 9 inscriptions.
- les balles seront fournies par le CD57TT.

Tableaux organisés et horaires :

F5: joueuses classées 5 F7: joueuses classées 6 et 7
F9: joueuses classées 8 et 9 F12: joueuses classées 10, 11 et 12
F+13: joueuses ayant un nombre de points supérieur à 1300 points et non numérotées

H8: joueurs classés 5, 6, 7 et 8
H10: joueurs classés 9 et 10
H12: joueurs classés 11 et 12
H15: joueurs classés 13, 14 et 15
H+16: joueurs ayant un nombre de points supérieur à 1600 points et non numérotés

Les tableaux F+13 et H+16 sont qualificatifs pour la finale régionale, mais pas pour la finale nationale.

Début à **9h30** : H8 / H10

Début à **10h30** : H12 / H15 / F5 / F7 Début à **12h30** : H+16 / F9 / F12 / F+13

Dans tous les tableaux, le pointage aura lieu 30 minutes avant l'heure officielle de début.

Droits d'engagements :

L'inscription est gratuite pour les licenciés engagés au Critérium Fédéral.

Pour les autres joueurs, les droits d'engagement sont fixés à 6,00 €.

Inscriptions et désistements :

Les engagements devront parvenir, à l'aide du bulletin d'inscription dédié, par mail au plus tard le **mercredi 12 février 2020 à midi** (<u>contact@cd57tt.fr</u>) ou à l'adresse postale du CD57, avant le **lundi 10 février 2020**, cachet de la poste faisant foi.

En cas de forfait non excusé, une amende de 10 € sera adressée aux clubs des joueurs fautifs.

Arbitrage:

Les joueurs assureront l'arbitrage des parties.

Le juge-arbitre sera Mme Françoise NOMINE - 06.80.12.49.03



<u>Tél:</u> 09.64.26.37.10 <u>Mel:</u> contact@cd57tt.fr

Fax: 03.87.82.37.19

